ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Non-respect du confinement dans les quartier sensibles

Question orale n° 1370

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti alerte M. le ministre de l'intérieur sur le non-respect des consignes sanitaires, dans le cadre du confinement, dans certains quartiers dits sensibles. Alors que la corrélation entre zones où la résurgence de l'épidémie est forte et territoires concentrant les difficultés économiques et sociales est désormais établie, le non-respect des consignes de distanciation sociale et la forte augmentation des cas de covid-19 parmi ceux qui vivent dans ces territoires à forte densité urbaine fait peser un risque inconsidéré à l'ensemble des habitants. Ayant effectué récemment une visite dans le quartier de la Beaucaire, à Toulon, la députée a pu éprouver cette situation de relâchement, où les populations, se débattant dans les difficultés économiques et sociales, ont le sentiment d'être oubliées par les pouvoirs publics, notamment locaux, tandis que le désintérêt et l'insouciance de ceux qui ne respectent aucune consigne sanitaire met gravement en danger la santé de la collectivité des habitants. Les rassemblements, diurnes comme nocturnes, dans ou aux abords de lieux identifiés, se tiennent en toute liberté. Alors que l'urgence de sensibiliser ces populations à la nécessité de respecter les consignes sanitaires, au besoin grâce à une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain, est chaque jour plus pressante, Mme la députée s'alarme de la gravité de la situation sur sa circonscription, situation qui semble malheureusement pouvoir être étendue à l'ensemble du territoire. En effet, la communauté scientifique est désormais unanime à considérer que le nombre de cas et le nombre de cas graves viendra égaler, voire dépasser, ceux enregistrés lors de la « première vague ». Pour conjurer cette progression, certains aménagements au confinement rétabli à partir du 30 octobre 2020 sont envisagés, comme le confinement des seules personnes à risque, atteintes de pathologies lourdes et souffrant d'affections de longue durée, ce qui reviendrait à laisser vivre librement la majeure partie de la population. Cette option est-elle opportune et, le cas échéant, compatible avec le respect des libertés individuelles et le principe d'égalité devant la loi ? Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de faire respecter le confinement dans les quartiers les plus fragiles du territoire.

Données clés

Auteur : Mme Cécile Muschotti
Circonscription : Var (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1370
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 mars 2021
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mars 2021
Question retirée le : 6 avril 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)